



Date convocation : 29.11.2024

EXTRAIT des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BERRY-AU-BAC

DE_2024_33

Séance du vendredi 06 décembre 2024

Le six décembre deux mille vingt-quatre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-Christine HALLIER, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 9

Représentés : 4

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Marie-Christine HALLIER, Didier PINCHON, Luc LELONG, François RICHE, Hugues MORONI, David NEVEUX, Séverine MULPAS, Magali LONGUET, Karrim EL ARKOUBI

Absents représentés : Daniela DOUILLET représentée par Luc LELONG, Xavier PRIN représenté par David NEVEUX, Dominique GARRÉ représenté par Marie-Christine HALLIER, Sandrine ODELOT représentée par Karrim EL ARKOUBI

Absente excusée : Marine DEPARDIEU

Secrétaire de séance : Hugues MORONI

Modification de l'acte de création régie « Recettes diverses »

La régie « recettes diverses » appelle trois modifications pour en améliorer la gestion comme suit :

*Augmentation du seuil d'encaisse.

*Correction de l'acte en y ajoutant la possibilité de percevoir le paiement des concessions cimetière. En effet, cela était initialement prévu dans l'acte originel mais a été oublié lors de la dernière modification. (Imputation comptable : 70311)

*Possibilité de payer par virement bancaire sur le compte DFT pour faciliter le paiement.

Vu l'Arrêté _2021_08 relatif à la régie de « Recettes diverses » du 03 juin 2021 ;

Vu la proposition de modification ci-dessus et les arguments avancés ;

Vu l'avis favorable du comptable public assignataire en date du 04 décembre 2024 ;

Considérant la nécessité de modifier l'acte régissant la régie « Recettes diverses ».

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des votes exprimés

*ACCEPTENT de modifier l'article 3 (Produits encaissés), l'article 4 (Modes de recouvrement) et l'article 6 (Seuil d'encaisse) de l'acte de création de la régie « Recettes diverses ».

*INVITENT la secrétaire de mairie à établir l'arrêté modificatif en ce sens.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus,
Pour extrait conforme
Le Maire, Marie-Christine HALLIER

Le secrétaire de séance, Hugues MORONI